

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

27 février 2026	OBJET :
2026-007	Vente de parcelle

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikael REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11		11	11	11		

Considérant le quorum atteint,

Considérant la demande d'administrés par courrier en date du 02 février 2026 souhaitant acquérir la parcelle D2082,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De mettre en vente la parcelle D2378 d'une superficie de 162m² au prix de 81 euros.
- Article 2 : De préciser que les frais de géomètre s'ils sont utiles et frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

- Article 3 : D'autoriser le Maire ou les adjoints délégués à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à l'affaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

27 février 2026	OBJET :
2026-008	Electricité 2 les forges.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikael REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11		11	11	11		

Considérant le quorum atteint,

Considérant la proposition du SDEI en date du 28/01/2026 concernant l'extension de réseau électrique BT pour le 2 les forges. Ce plan de financement d'une valeur de 13 320 euros TTC comporte une participation financière prévue pour la commune de Mouhet de 3996 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'accepter la proposition du SDEI incluant une participation financière de 3996 euros pour la commune de Mouhet.
- Article 2 : D'autoriser le Maire ou les adjoints délégués à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

MAIRIE DE MOUHET**Délibérations du Conseil Municipal**

27 février 2026	<u>OBJET :</u>
2026-009	Indemnités des élus

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11		11	11	11		

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025,

Considérant le quorum atteint,

Considérant la proposition de M. le Maire de ne pas profiter de l'augmentation des indemnités possibles jusqu'à la fin de ce mandat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De ne pas augmenter les indemnités des élus jusqu'à la fin de ce mandat.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

27 février 2026	OBJET :
2026-010	Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11		11	11	11		

Vu l'article L.143-3 du code de la voirie routière,

Considérant le quorum atteint,

Considérant l'exposé de M. le Maire indiquant la nécessité de mettre à jour le tableau de classement. La longueur de certaines routes a été mise à jour,

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

Considérant la demande d'approbation de M. le Maire de la mise à jour du tableau de classement et de la carte de la voirie communale établis par l'Agence Technique Départementale 36 dans le cadre de l'assistance à la gestion de la voirie communale conformément au tableau de classement présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'approuver la mise à jour du tableau de la carte de la voirie communale établis par l'Agence Technique Départementale 36 dans le cadre de l'assistance à la gestion de la voirie communale conformément au tableau de classement (Cf tableau annexé). En conséquence, le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 46399 mètres de voies communales à caractère de chemin et de 299 mètres de voies communales à caractère de rue.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



TABLEAU DE CLASSEMENT

Commune de Mouhet

Date: 04 février 2026

Code Nom	Nom de la voie	Description Voie	Section Debut	Section Fin	Longueur (m)	Largeur moyenne (m)	Surface en m ²
Voies Communales à caractère de Chemin							
VC3	VC3	Mouhet	RD 10a	Panneau aggro	1 565	4,00	6 260
TOTAL VC3					1 565		6 260
	VC4s1	De Lignat à la Belle Etoile	VC 7s2	RD 920	1 550	3,30	5 115
VC4	VC4s2	De La Belle Etoile à la Commune de la Châtre Langlin	RD 920	Limite cne de la Châtre Langlin	2 979	3,70	11 022
TOTAL VC4					4 529		16 137
VC5	VC5s1	Mouhet (2)	RD 10A	RD 10	2 118	3,50	7 413
	VC5s2	De la RD10 à la limite du Dpt de la Haute Vienne	RD 10	Limite département HV	1 140	3,50	3 990
TOTAL VC5					3 258		11 403
VC7	VC7s1	La Chabanne	RD10 a	RD 920	386	2,80	1 081
	VC7s2	L'Auberthe	VC7s1	Limite Dpt Creuse	2 797	3,20	8 950
TOTAL VC7					3 183		10 031
VC10	VC10s1	De Clidier à la Mulnière	RD 920	Limite Cne de Parmac	2 330	2,80	6 524
	VC10s2	VC10s1 à RD 920	VC10s1	RD 920	17	3,70	63
TOTAL VC10					2 347		6 587
VC12	VC12	Du Rochillion à la Petite Vergne	RD 10	Limite département HV	1 048	2,85	2 987
TOTAL VC12					1 048		2 987
VC13	VC13	Les Genêts	RD 10a	RD 10	1 438	2,70	3 883
TOTAL VC13					1 438		3 883
VC14	VC14	Les Forges - La Quaire	RD 113	Limite Commune	2 047	2,70	5 527
TOTAL VC14					2 047		5 527
VC18	VC18	Mazerolles	RD 10 A	RD 10	913	2,60	2 374
TOTAL VC18					913		2 374
VC101	VC101	De Mazou à Lacoux	VC 3	RD 10	2 281	3,00	6 843
TOTAL VC101					2 281		6 843
	VC102s1	Les Maisons	VC 5s1	Chemin	340	3,00	1 020
VC102	VC102s2		VC 102s1	Chemin	90	3,00	270
	VC102s3		VC 102s1	Chemin	20	3,00	60
TOTAL VC102					450		1 350
VC103	VC103	Chassin-court	RD 113	VC 4s2	1 820	2,70	4 914
TOTAL VC103					1 820		4 914
	VC104s1	La Grande Métairie	VC 103	VC 103	436	2,85	1 243
VC104	VC104s2	Impasse de la Grande Métairie	VC 104 s1	Habitation	60	2,85	171
TOTAL VC104					496		1 414
	VC105s1	L'Aumone	RD 920	RD 5	2 477	3,16	7 827
VC105	VC105s2	Le Moulin de l'Aumone	VC105s1	Chemin	28	14,50	406
TOTAL VC105					2 505		8 233
	VC106	De Faon à Les Braux	VC 5s2	RD 1d	1 587	3,00	4 761
	VC106s2	Faon	VC 106	voie sans issue	35	3,00	105
	VC106s3	Faon	VC 106	VC 5s2	103	2,80	288
	VC106s4	Faon	VC 106	Habitation	40	2,80	112
TOTAL VC106					1 725		5 266
	VC107s1	L'Auberthe (2)	VC 7s2	VC 200	190	3,00	570
VC107	VC107s2		VC 7s2	Vc 107s3	140	3,00	420
	VC107s3	Les Vergnades	VC 107 S2	VC 4 S1	1 090	3,00	3 270
TOTAL VC107					1 420		4 260
VC108	VC108	Jappeloup	RD 5	Limite Dpt de la Creuse	890	3,30	2 937
TOTAL VC108					890		2 937
VC109	VC109	La Mesure en Creuse	RD 920	Limite Dpt de la Creuse	603	2,70	1 628
TOTAL VC109					603		1 628
VC110	VC110	Champalet	VC 3	Chemin	689	2,70	1 860

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 036-213601347-20260227-2026_010-DE

TOTAL VC110								
VC111	VC111	La Chabanne	RD 10 a	Stade	38	7,00	266	
TOTAL VC111								
VC112	VC112	Le Grand Peu	VC 7s1	RD 920	535	2,70	1 445	
	VC112s2		VC 112	Chemin	55	2,70	149	
TOTAL VC112								
VC114	VC114	Clidier	RD 920	Chemin	230	3,00	690	
TOTAL VC114								
VC115	VC115	Clidier (2)	RD 920	VC 10	246	2,70	664	
TOTAL VC115								
VC116	VC116	Clidier (3)	VC 115	VC 10	221	3,00	663	
TOTAL VC116								
VC117	VC117	de VC10 à la Mulnière	VC10	Chemin	365	3,00	1 095	
TOTAL VC117								
VC118	VC118	La Jarauderie	RD 5a	Voie sans Issue	83	3,30	274	
TOTAL VC118								
VC119	VC119s1	Rapissac	RD 113	Voie sans issue	31	2,90	90	
	VC119s2	Rapissac	RD 113	Voie sans issue	57	3,00	171	
	VC119s3	Rapissac	RD 113	Voie sans issue	24	3,20	77	
TOTAL VC119								
VC120	VC120s1	Le Couret	VC 204	Fin du village	180	3,00	540	
	VC120s2		VC 120s1	Voie sans issue	57	2,80	160	
TOTAL VC120								
VC121	VC121	Rhodes	RD 920	Limite Dpt de la Creuse	138	2,50	345	
TOTAL VC121								
VC122	VC122	La Grande Vergne	VC 12	Chemin	370	2,20	814	
TOTAL VC122								
VC124	VC124	L'Ajonc	VC 5	Chemin	300	3,00	900	
	VC124s2		VC 124s1	Chemin	100	3,00	300	
TOTAL VC124								
VC125	VC125	Montraud	RD 10 A	Chemin	228	2,70	616	
TOTAL VC125								
VC126	VC126s1	Chavenière	RD 10 A	Voie sans Issue	250	2,70	675	
	VC126s2		RD 10A	Chemin	30	2,70	81	
TOTAL VC126								
VC127	VC127s1	La Quaire	VC 4	Habitations	190	2,70	513	
	VC127s2	La Quaire	VC127s1	Habitations	40	2,50	100	
TOTAL VC127								
VC128	VC128	Les Forges	VC 14	Chemin	55	2,70	149	
TOTAL VC128								
VC129	VC129	De la RD920 à la limite Départementale	RD 920	Limite Dpt de la Creuse	623	3,00	1 869	
TOTAL VC129								
VC130	VC130	De Rapissac à l' A 20	RD 113	VC 10	1 410	3,00	4 230	
TOTAL VC130								
VC133	VC133	Lacoux	RD 10	VC 101	126	2,70	340	
TOTAL VC133								
VC134	VC134	Les Bouiges	RD 10	Chemin	142	2,85	405	
TOTAL VC134								
VC137	VC137	La Petite Vergne	VC12	en direction du méfie toi	190	3,00	570	
TOTAL VC137								
VC139	VC139	De la VC10 à la RD920	VC 10	RD 920	520	3,00	1 560	
TOTAL VC139								
VC141	VC141s1	Mouhet (5)	VC5s1	VC124	182	3,00	546	
	VC141s2		VC141	VC208	273	2,50	683	
TOTAL VC141								
VC142	VC142	De la VC 101 à des champs	VC 101	voie sans issue	292	2,80	818	
TOTAL VC142								
VC146	VC146	De la VC105 à la VC4s1	VC105	VC4s1	957	3,00	2 871	
TOTAL VC146								
VC152	VC152	Clidier (2)	RD 920	VC 115	88	4,00	352	
TOTAL VC152								
VC153	VC153	Clidier (3)	VC 10	VC115	110	3,00	330	
TOTAL VC153								
VC154	VC154	Mazou	VC 101	RD 920	993	3,00	2 979	
TOTAL VC154								
VC155	VC155	Lacoux (2)	VC 101	VC 101	100	2,75	275	
TOTAL VC155								
VC156	VC156	Le Rochillon	RD 10	Habitations	65	3,00	195	
TOTAL VC156								

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 036-213601347-20260227-2026_010-DE

SLO

VC200	VC200	De l'Auberthe à la limite du Département	VC 107s1	Limite D				
TOTAL VC200						568	1 704	
VC201	VC201	La Bazonnerie	RD86	Limite Dpt de la Creuse		177	2,90	513
TOTAL VC201						177		513
VC202	VC202	L'Aumone (2)	VC 105	VC 210 U		120	2,50	300
TOTAL VC202						120		300
VC203	VC203	Lacoux (3)	RD 10	RD 10		160	2,70	432
TOTAL VC203						160		432
VC204	VC204	Le Couret (2)	RD 10A	Chemin		430	3,25	1 398
TOTAL VC204						430		1 398
VC205	VC205	La Belle Etoile	RD 920	RD 920		582	3,00	1 746
TOTAL VC205						582		1 746
VC206	VC206	De la Quaire à la Croux	VC 14	VC 103		1 054	2,80	2 951
TOTAL VC206						1 054		2 951
VC208	VC208	Lotissement de la Grande Maison	RD 10 A	Lotissement		107	4,40	471
TOTAL VC208						107		471
	VC209s1	Lotissement Maurice Denis	VC 3	Lotissement		65	5,70	371
VC209	VC209s2	Lotissement Maurice Denis	VC209s1	Lotissement		15	7,00	105
TOTAL VC209						80		476
TOTAL						46 399		142 631

Voies Communales à Caractère de Rues

VC1u	VC1u	Mouhet (4)	RD 10 a	RD 10 a		104	4,00	416
TOTAL VC1u						104		416
VC2u	VC2u	Mouhet (4)	VC 5s1	Lotissement		45	6,00	270
TOTAL VC2u						45		270
VC210u	VC210u	L'Aumone (3)	VC 105	Chemin		150	2,50	375
TOTAL VC210u						150		375
TOTAL						299		1 061



Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 02/03/2026
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

27 février 2026	<u>OBJET :</u>
2026-011	Attribution de subventions FSL et FAJD 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11		11	11	11		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le règlement intérieur du Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté adopté en date du 17 janvier 2025, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale

Considérant le quorum atteint,

Considérant le courrier du département de l'Indre concernant le FSL et le FAJD du 12 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) pour l'année 2026.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 16,10€.

Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2026.

Article 4 : Un financement sur la base de 1.66€ par résidence principale est approuvé soit 360,22€.

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département.

Le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'J. Touzeau', is written over a horizontal line.

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

27 février 2026	OBJET :
2026-012	Participation au financement de deux sorties scolaires du RPI La Châtre l'Anglin - Mouhet

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11		11	11	11		

Considérant le quorum atteint,

Considérant la présentation de M. le Maire de la demande de Madame RASTOUEIX et Madame GLOMOT du 16 février 2026 concernant une demande de participation au financement d'une sortie scolaire Défi Planet à Dienné (86) le 21 mai 2026. À la suite de la lecture du montage financier global, le coût global de la sortie est de 2000 euros. Une demande de financement du projet de 1000 euros est demandée aux deux communes du RPI, soit suivant les communes d'habitations des élèves, une participation de 486,49 euros pour la Commune de Mouhet.

Considérant la présentation de M. le Maire de la demande de Madame FAGEON du 17 février 2026 concernant une demande de participation au financement d'une sortie scolaire au Château du Riveau à Lemeré (37) le 12 juin 2026. À la suite de la lecture du montage financier global, le coût global de la sortie est de 1303 euros. Une demande de financement du projet de 651,50 euros est demandée aux deux communes du RPI, soit suivant les communes d'habitations des élèves, une participation de 325,75 euros pour la Commune de Mouhet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- Article 1 : De verser la somme de 486,49 euros à la coopérative de l'école de La Châtre l'Anglin - Mouhet pour le financement d'une sortie scolaire pour les classes de Madame RASTOUEIX et GLOMOT pour la sortie scolaire Défi Planet à Dienné (86) le 21 mai 2026.
- Article 2 : De verser la somme de 325,75 euros à la coopérative de l'école de La Châtre l'Anglin - Mouhet pour le financement d'une sortie scolaire pour la classe de Madame FAGEON pour la sortie scolaire au Château du Riveau à Lemeré (37) le 12 juin 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

